UNCRPD - 2^{ème} - 3^{ème} rapport de la Belgique Marine Uldry (EDF) 31/10/2018

1/ Présents:

- Marine Uldry, EDF Policy Officer
- Olivier Magritte, BDF

2/ Objet de la rencontre :

Le but de cette rencontre était

- De rechercher pourquoi le Comité n'avait pas repris certaines recommandations du BDF dans sa liste de questions à l'Etat belge en 2014
- d'améliorer la manière de rédiger les propositions de question du BDF à l'intention du Comité des droits des personnes handicapées (le Comité)
- d'atteindre la meilleure expression pour que les questions du BDF soient reprises par le Comité

3/ Remarques générales :

De l'analyse globale du travail déjà réalisé par le BDF, il ressort que :

- Le BDF ne doit pas hésiter à reprendre certaines questions du Comité de 2014, s'il juge que la Belgique n'a pas suffisamment progressé dans le domaine concerné
- Il ne faut pas formuler sous forme de recommandation, mais sous forme de question à poser à l'Etat
- Le BDF doit proposer des questions sur chaque articles (idéalement)
- Les questions du BDF doivent être très précises : ne pas mélanger plusieurs thématiques
- Il faut privilégier les propositions de questions par rapport à la partie
 « rapport alternatif ». Certaines ONG nationales ne transmettent qu'une liste de questions

4/ Points spécifiques :

- Reco n° 24, art. 12 :
 - la reco 19 du BDF était trop Générale et se rapportait plus aux problèmes d'accessibilité (art. 9). A reprendre, éventuellement sous forme d'exemple sous l'article 9.
 - Ce qui relève de la sensibilisation des juges aurait dû se trouver dans l'article 8, Sensibilisation, éventuellement sous forme d'exemple
- Mobilité personnelle, art. 20 :
 - Le Comité pose peu de questions sur cet article, donc ne pas se tracasser s'il n'y a rien

- Il faut viser des appareils de mobilité précis : adaptation de voitures, scooter, chaises électroniques.
- La notion de « Assistive technologies » a été bien exprimée dans les questions proposées par la Slovénie, par exemple
- L'aspect « transports en commun » doit apparaître sous l'art.9
- Liberté d'expression et d'opinion, accès à l'information, art.21 :
 - Formulation BDF trop générale
 - Ne précise pas assez le type d'information qui doit être mis à disposition
 - o Ce que vise cet article, c'est surtout l'information journalistique
 - Il faudrait que l'état s'assure que les chaînes de TV publiques donnent des info claires de bonne qualités, dans les différents formats
- Respect vie privée, art.22
 - Le Comité pose peu de questions sur cet article, donc ne pas se tracasser s'il n'y a rien
 - La recommandation BDF aurait dû être sous l'article 23 « famille » et sous l'article 19 « désinstitutionalisation »
 - Cet article viserait plus la protection des données, des informations personnelles, des données médicales...
- Santé, art.25
 - Trop précis :
 - Le contenu de la reco du BDF relève plus de l'accessibilité (art.9), à reprendre éventuellement des exemple de lieux qui posent problème
 - Sous art.25, reprendre le fait d'éliminer les différences d'accès aux soins entre régions ou sous-régions : mettre l'accent sur les disparités
- Participation vie politique et publique, art. 29 :
 - Ne pas commencer en parlant de l'accès à la communication : les experts risquent de s'arrêter immédiatement car ce n'est pas ce qu'ils recherchent sous cet intitulé
 - Insister sur le fait de s'assurer que tout le matériel de communication lié aux élections est disponible sous tous les formats
- Statistiques et collectes de données, art. 43 :
 - o Exemple des propositions de questions de l'Allemagne :
 - « quelles sont les mesures que l'Etat va mettre en place pour identifier le nombre de jeunes femmes qui... » : à placer sous article 5, « femmes et jeunes filles handicapées... ? »
 - « quelles mesures l'Etat va-t-il mettre en place pour les questionnaires de recensement soit utilisable avec toute personne handicapées...? »